

Sées le lundi 6 avril 2020

N/Réf :

Objet : Pensions 2^e trimestre _ COVID 19

Dossier suivi par : Valérie HEUDIARD

NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire du COVID 19, les établissements sont fermés depuis le 16 mars 2020.

Les pensions de la 2^{ème} période n'ont pas été recalculées. La régularisation sera effectuée sur l'avis aux familles de la 3^{ème} période.

Les prélèvements seront suspendus à partir de mai pour tenir compte de l'impact de la régularisation sur l'échéancier. L'échéancier de prélèvement commençant en novembre, le prélèvement effectué au mois d'avril correspond à la somme due en février.

Le service comptabilité reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Guy FOUCHÈRE